

## AMAP de Vélizy Villacoublay

### Contrat d'engagement : œufs Octobre 2020 - Septembre 2021

Signé entre le producteur et le consommateur

Le producteur : Didier Chevée	L'adhérent Nom : .....
Adresse de production :	Prénom : .....
Le Pont d'Erre 61340 Saint Hilaire sur Erre	Adresse : .....
Numéro de Siret : en cours	Tél : .....
	Courriel : .....

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-après :

#### Engagements du producteur :

- **Livrer** des œufs AB frais (moins de 9 jours après la ponte) issus de poules de race lohmann nourries avec une alimentation biologique, en liberté sur un parcours en plein air et en herbe. Livraison en vrac. Le calibre correspond à des œufs moyens soit un calibre de 53 à 62 g. En fonction de la production, le producteur peut être amené à panacher,
- **Être transparent** sur ses méthodes de travail.
- **Donner** des nouvelles sur son activité et inviter les adhérents de BONAMAPPETIT au moins une fois pendant l'année lors d'une porte ouverte.
- C'est le Collectif Percheron qui assurera la livraison et percevra le paiement des commandes en accord avec le producteur.

#### Engagements de l'adhérent :

- **Pré financer** la production.
- **Récupérer** sa part de récolte œufs les jours de distribution avec son emballage personnel

#### Engagements communs :

- Les adhérents sont solidaires avec le producteur dans les aléas de la production



La boîte de 6 œufs est au prix de **2€28**.

2 livraisons par mois dont une date correspond à la livraison mensuelle du collectif. Les dates de livraisons connues sont 8 et 15/10, 12 et 26/11, 10 et 17/12/2020, 14 et 28/01/2021, 11 et 25/02, 11 et 25/03, 8 et 22/04, 6 et 27/05, 10 et 24/06, 08/07, 16 et 30/09/2021

Soit 21 livraisons.

Les œufs sont livrés le mercredi soit chez Christine, la référente œufs soit chez la personne en charge de la distribution. Ils sont distribués le lendemain à l'AMAP.

**Modalités de paiement :** En 2 fois à la signature de l'engagement, par chèque à l'ordre de Collectif Percheron. Le 2<sup>e</sup> chèque sera encaissé en février 2021.

#### Distributions des œufs :

Toutes les 2 semaines le jeudi de 18h15 à 19h au Club House Wagner. (Même lieu et horaire que la distribution des légumes, sous réserve de modifications décidées collectivement).

L'adhérent apportera ses boîtes vides (non souillées) à la distribution.

#### Principe de concertation :

Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leurs représentants) et le producteur. Ce contrat d'engagement sera signé en **un seul exemplaire**.

Pour que le présent contrat soit valable, l'adhérent devra être membre de BONAMAPPETIT et être à jour de sa cotisation.

Je passe commande de  boîtes de 6 œufs par quinzaine et joins le paiement correspondant aux 21 livraisons à venir, soit  \* 2,28 \* 21 =

Je joins 2 chèques de : ----- et -----

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Signature du Producteur  
Didier Chevée